

Trail des 3 clochers de Saint-Chef

Règlement 2026

ORGANISATION

Cet évènement est organisé par l'association « **Lièvres et tortues de Saint-Chef** »

LOCALISATION

Sur la commune de Saint-Chef le dimanche 26 Avril 2026

Le départ et l'arrivée des courses se feront devant la Salle polyvalente de Saint-Chef 5 route de Trieux

La remise des prix se fera sur place.

PARCOURS

Un trail chronométré d'environ 11.7km avec 222m de dénivelé

Un trail chronométré d'environ 18.5km avec 446m de dénivelé

Une course enfants de 6 à 15 ans, (sans classement ni chronométrage)

HORAIRES

Départ Trail 18,5 kms à **8h45**

Départ Trail 11,7 kms à **9h30**

Courses enfants gambettes : (de 6 à 15 ans) **11h** (sans classement ni chronométrage)

Départs au choix pour la randonnée pédestre de **8h30 à 10h**

L'épreuve Trail chronométré 11,7 et 18 kilomètres est accessible aux catégories suivantes :

11,7 km : De cadets à vétérans soit à partir de 16 ans (né avant le **31/12/2010**).

18 Kms : De juniors à vétérans soit à partir de 18 ans (né avant le **31/12/2008**)

Courses enfants gambettes : (de 6 à 15 ans)

RAVITAILLEMENT

Deux points de ravitaillement sont prévus sur le trail 18,5 Kms, dont 1 à l'arrivée.

Deux sur le trail 11,7 Kms et la randonnée pédestre, dont 1 à l'arrivée.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA de l'année en cours et aux non-licenciés.

Les inscriptions ne seront définitivement enregistrées qu'après téléchargement de la licence, du **Pass Prévention Santé (PPS)**, du questionnaire médical et autorisation parentale pour les mineurs et l'acquittement des frais d'inscription.

L'association organisatrice refuse toute participation à la course aux personnes ne répondant pas à ces exigences.

Les participants licenciés

Toute participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur lors de l'inscription en ligne, d'une des licences autorisées pour les courses hors stade de la FFA :

Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

Sont acceptées les licences sportives, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

Les participants non licenciés

Les participants non licenciés doivent à leur inscription par internet fournir un PPS (Pass Prévention Santé) en cours de validité.

Ce document sera conservé par les organisateurs.

Les mineurs devront fournir une licence FFA **ou** le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et une autorisation parentale obligatoire. (Trail 11,7 Kms).

La course peut être ouverte au Joëlettes

INSCRIPTION ET TARIFS

TARIFS

- **TRAIL de 11,7 Kms** : 13€ jusqu'au vendredi 24 Avril 21h
Majoré à 18€ le matin de la course (clôture à 8h30)
- **TRAIL de 18,5 kms** : 20€ jusqu'au vendredi 24 Avril 21h
Majoré à 25€ le matin de la course (clôture à 8h00)

Les courses enfants « Gambettes » sont entièrement gratuites.

Les enfants participants restent sous la responsabilité d'un de leur représentant légal majeur.

L'inscription à cette course est un engagement personnel : aucun transfert d'inscription n'est alors autorisé.

Toute personne rétrocédant ou échangeant son dossard pourra faire l'objet de poursuites.

En outre, l'organisation ne pourra être reconnue comme responsable en cas d'accident.

L'inscription est un engagement ferme et définitif.

En conséquence, aucun remboursement ne pourra être effectué et ce quel qu'en soit le motif

Le Trail 11,7 Kms et le trail 18,5 Kms sont limités à 300 dossards par course

RETRAIT DES DOSSARDS

Retrait des dossards à la salle polyvalente 5 route de Trieux 38890 Saint-Chef :

le samedi 27 avril de 18h à 20h ou le dimanche matin avant les courses.

DOSSARDS et PUCES

Le dossard doit être lisible, porté devant et les passages aux points de contrôle obligatoires.

Attention, le chronométrage se faisant par puce, elle doit être correctement fixée sur la chaussure. Une puce mal positionnée peut compromettre la prise de temps et dans ce cas le coureur ne disposera d'aucun recours auprès des organisateurs.

DOTATION

Une boisson sera offerte à chaque personne inscrite sur un des 2 trails

Pour le 11,7 Kms Trail récompenses podium :

Femmes : 3 premières

Hommes : 3 premiers

Pour le 18,5 Kms Trail récompenses podium :

Femmes : 3 premières

Hommes : 3 premiers

REMISE DES PRIX

Remises des récompenses devant la salle Polyvalente après les courses.

ARRIVEE

Nos animations commencent et finissent Salle polyvalente, 5 route de Trieux 38890 Saint-Chef

A cette occasion cette arrivée sera entièrement sécurisée et fermée à tous véhicules.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis le 1^{er} janvier 2020 les produits plastiques à usage unique sont interdits. Il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements. Nous vous invitons à prendre votre propre gourde ou gobelet.

Sur le parcours ne jetez pas de déchets, des poubelles seront placées au ravitaillement et à l'arrivée.

SECURITE ET SECOURS

Pour la sécurité de tous, tout accompagnateur est interdit sur chacune des courses. Le club organisateur se réserve le droit de procéder à la disqualification du coureur en cause.

Les courses trails se déroulent sur routes ouvertes, **ceci implique le respect du code de la route.**

Les courses enfants se déroulent sur un parcours entièrement sécurisé.

Assistance médicale

Une assistance médicale est assurée par l'équipe de secouristes. Ils seront présents Salle polyvalente 5 route de Trieux à Saint Chef (départ et arrivée) avec leur véhicule.

L'ensemble de nos bénévoles signaleurs sera en contact direct avec la sécurité par téléphone.

Les postes de secours seront destinés à porter assistance à tout concurrent en difficulté.

Tout participant s'engage à porter assistance et à signaler un autre concurrent en difficultés auprès du signaleur le plus proche (dans le cas où ledit candidat ne peut le faire lui-même).

Les responsables au 0681153348 ou 0606584046.

ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent avertir un point de contrôle le plus proche ou avertir un signaleur et impérativement remettre leur dossard pour éviter toutes les recherches inutiles.

METEO et CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'épreuve est annulée en cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement, même partiel.

ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile pour couvrir leur propre responsabilité civile conformément à la loi.

Les licenciés FFA bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle ou individuelle accidents.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, défaillance ou de vol.

DROIT A L'IMAGE

Par sa seule inscription, le concurrent autorise expressément le club organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Par son inscription le coureur accepte sans réserve le présent règlement et l'éthique de la course.

Il s'engage à poursuivre le parcours prévu.

Tout manquement à l'une de ces règles entraîne une pénalité en temps ou la mise hors-course du ou de la participant (te) sur décision du comité d'organisation.

INFORMATIONS PERSONNELLES.

Le club organisateur vous informe que « conformément à la loi informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

"En cas d'insatisfaction vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle :

CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07. "

Le règlement pourra être soumis à modification en fonction de l'évolution de la réglementation nationale et des dispositions sanitaires.